

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : François Landry

<https://www.cadre21.org/membres/eff2c865edf82e24b8f5784c>

Date d'obtention : 2020-11-05 16:49:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto a été mise en place grâce au partenariat entre la police, le milieu scolaire et le directeur des poursuites criminelles et pénales. La bienveillance est le principe qui a guidé les différents intervenants qui ont élaboré cette trousse (procédure) afin de favoriser une approche éducative. Le partenariat de la mise en place de cette méthode permet de s'assurer de la sécurité et du bien-être des jeunes. La méthode Sexto permet d'agir rapidement et efficacement dans un cadre uniforme d'intervention. La prise en charge rapide des personnes impliquées permet, entre autre, de limiter la propagation des images ou des vidéos et, par le fait même, de limiter les impacts sur les jeunes impliqués et leur famille.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permet d'avoir une approche uniforme et définie. De cette façon, il est plus facile de demeurer objectif et surtout d'être plus efficace dans le processus d'intervention. Je trouve que c'est rassurant d'avoir un protocole clair afin de s'assurer de poser les interventions justes. Le fait de bien connaître notre rôle et nos responsabilités dans une situation de sextage (ainsi que ses limites), c'est rassurant. Intervenir au quotidien, c'est relativement facile. Toutefois, être en mesure de poser les bonnes actions pour favoriser le développement et le bien-être des adolescents, là est le défi quotidien. Alors, la formation m'offre un enrichissement comme intervenant, car celle-ci a été montée par une expertise concertée. L'approche qui vise à responsabiliser les adolescents semble donner de bons résultats.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La formation nous fait plusieurs rappels de ne pas consulter les images et les photos sur l'appareil. Il est également essentiel d'agir rapidement et en respectant la confidentialité des différentes personnes impliquées. Il est important d'adopter un discours rassurant. En utilisant la trousse Sexto, dont son questionnaire, j'évite d'influencer la déclaration des jeunes impliqués afin d'éviter de nuire au processus. Je retiens qu'il est très important de respecter les limites de mon rôle et mes responsabilités dans une situation de sextage. Il est très important de ne pas compléter la grille avec l'instigateur si l'évaluation est un acte malveillant. Dans ce cas, je dois informer l'instigateur de l'intervention et confisquer l'appareil si besoin. Puis, rapidement informer le service de police pour la prise en charge de l'intervention.